



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle



Appel à projets « Bienvenue en France »

PRESENTATION GENERALE

Dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » annoncée par le Premier ministre le 19 novembre 2018, un fonds de soutien à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux a été créé afin de mettre en place de nouveaux dispositifs dès la rentrée 2019. Ce fonds, d'un montant de 10 millions d'euros, a été réparti en deux enveloppes :

- Une enveloppe de 5 millions d'euros répartie entre les établissements au prorata du nombre d'étudiants extracommunautaires accueillis, en vue de créer ou de consolider des bureaux d'accueil sur l'ensemble du territoire ;
- Une enveloppe de 5 millions d'euros attribuée aux établissements sur la base du présent appel à projets.

Les projets proposés devront s'inscrire dans au moins un des trois axes thématiques suivants :

- **Axe 1 : le parrainage par les pairs** : ces programmes permettent de répondre aux questions pratiques que se posent les nouveaux arrivants, tout en favorisant leur intégration dans la communauté étudiante.
- **Axe 2 : les cours de français langue étrangère** : proposés en amont de l'année universitaire ou parallèlement à celle-ci, ces cours améliorent la réussite des étudiants peu ou pas francophones, contribuent au rayonnement de la francophonie et améliorent l'intégration des étudiants étrangers. Les formations et diplômes conçus spécifiquement pour des étudiants réfugiés, incluant des formations de français langue étrangère mais également d'autres enseignements favorisant la réussite de ces étudiants, sont également à soutenir.
- **Axe 3 : l'offre en langues étrangères** : outre le développement de cours en anglais dans le cadre légal aujourd'hui en vigueur, il s'agit également d'améliorer l'accueil multilingue

dans les établissements grâce à des actions de formation des personnels administratifs ou d'autres dispositifs.

Des projets ne se rattachant pas à l'un des axes ci-dessus pourront être retenus, sous réserve qu'ils présentent une réelle plus-value pour l'accueil des étudiants étrangers.

CADRE DE L'APPEL A PROJETS

CADRE FINANCIER

Le ministère dispose pour cette action d'une enveloppe de 5 millions d'euros. Chaque établissement est invité à présenter une demande de financement plafonnée à 80 000 €. Ce plafond peut être dépassé en cas de projet partenarial associant plusieurs établissements ou en cas de projet porté par un regroupement pour ses membres ou porté par un établissement pour un collectif d'établissements. L'aide attribuée sera versée en une fois et ne sera pas pérennisée.

PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES

Les établissements éligibles pour être porteurs de projets sont les établissements d'enseignement supérieur public sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi que les regroupements d'établissements. Les porteurs peuvent associer des partenaires à la mise en œuvre de leur projet, en particulier les CROUS.

Les porteurs de projet devront être engagés dans la démarche de labellisation « Bienvenue en France » et avoir au moins complété la première phase de la procédure de candidature au label, présentée sur le site internet de Campus France, avant la clôture de l'appel à projets (19 avril).

CRITERES DE SELECTION

CRITERE ELIMINATOIRE

Ne seront pas examinés :

- les projets présentés par des établissements ou des regroupements non engagés dans la procédure de labellisation « Bienvenue en France ».

CRITERES GENERAUX

Les projets présentés seront appréciés au vu de :

- l'engagement global de l'établissement porteur dans l'amélioration de l'attractivité de son offre d'enseignement vis-à-vis des étudiants internationaux, évalué à travers :
 - o les actions déjà engagées dans ce domaine,
 - o le degré d'autofinancement du projet,
 - o l'existence ou l'élaboration en cours d'une stratégie internationale au sein de laquelle le projet présenté trouve sa pertinence.
- La capacité du projet à améliorer sensiblement l'accueil des étudiants internationaux, évaluée à travers :
 - o Les effets de synergie et de mutualisation à l'échelle territoriale,
 - o La durabilité du projet après l'arrêt du financement apporté par le présent appel à projets.

PERTINENCE DU PROJET

Les projets présentés au titre de l'axe 1 (parrainage par les pairs) seront évalués sur les critères suivants :

- nombre prévu d'étudiants bénéficiaires du dispositif ;
- pertinence des modalités d'organisation ;
- implication des étudiants en tant que parrains.

Les projets présentés au titre de l'axe 2 (cours de français langue étrangère) seront évalués sur les critères suivants :

- nombre prévu d'étudiants bénéficiaires ;
- qualité des cours proposés, notamment au regard de la présence du label « qualité FLE » ;
- degré de prise en compte des besoins spécifiques des étudiants réfugiés pour les projets visant ce public.

Les projets présentés au titre de l'axe 3 (offre en langues étrangères) seront évalués sur les critères suivants :

- nombre prévu d'étudiants bénéficiaires ;
- nouveauté de l'offre proposée ;
- pertinence par rapport à la demande de formations ou d'autres services.

ORGANISATION ET CALENDRIER

MODALITES DE CONSTITUTION ET DE DEPOT DES DOSSIERS

Le formulaire de soumission est téléchargeable à la page suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid140055/appel-a-projets-bienvenue-en-france.html>. Les candidats sont invités à compléter ce document et à l'adresser à bienvenue-en-France@enseignementsup.gouv.fr.

DATE LIMITE DE DEPOT

Les porteurs de projet sont invités à déposer le document complété sur le site **avant le 2 mai à 20h**.

EXAMEN DES PROJETS

Les projets seront examinés par une commission composée de représentants des instances suivantes : MESRI, Campus France, CNOUS, CPU, CDEFI, CGE, organisation étudiante.

Les résultats seront communiqués aux porteurs de projets avant la fin du mois de mai.

CONTACT

Toutes les questions relatives à cet appel à projets peuvent être adressées à bienvenue-en-France@enseignementsup.gouv.fr.